

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
11 Décembre 2020**

OBJET : Plan mobilité : convention de financement des travaux relatifs à l'extension du réseau de tramway de Marseille nord/sud - 1ère phase.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, en application de l'article L.1111-10 du Code général des collectivités territoriales, une subvention de 87 840 000 € pour le financement des travaux relatifs à l'extension du réseau de tramway de Marseille nord/sud phase 1, sur un montant subventionnable de 244 000 000 €HT ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, conformément au modèle type prévu à cet effet ;
- d'approuver le montant des affectations comme indiqué en annexe du rapport.

La dépense sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

À l'unanimité
Madame VASSAL ne prend pas part au vote.

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées